



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2026/1006T

Arrêté portant interdiction de circulation, dans le cadre des spectacles au Théâtre Molière, avenue du Cep à Poissy, pour la saison 2026/2027 du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 110-3, L. 325-1 et suivants, L. 411-1 et suivants, R. 325-1 et suivants, R. 411-1 et suivants, R. 412-26 et suivants et R. 417-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 113-2 et L. 116-2,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 511-1,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 541-2,

Vu le Code pénal, notamment les articles R. 131-41 et R. 610-5,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grande circulation, modifié,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963,

Vu l'arrêté temporaire n°2026/980T du 28 juillet 2026, portant remplacement de Madame le Maire, pour la période du vendredi 31 juillet 2026 au lundi 24 août 2026 inclus - Délégation de fonctions et de signature à Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enseignement supérieur,

Considérant que les représentations des spectacles de la saison 2026/2027 auront lieu au Théâtre Molière, à Poissy, du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027,

Considérant la capacité d'accueil du Théâtre Molière à 1025 personnes,

Considérant que les personnes se rendant aux représentations des spectacles doivent traverser l'avenue du Cep pour rejoindre l'entrée du Théâtre Molière, sise avenue du Cep, entre la rue du 8 mai 1945 et la rue du 11 novembre 1918 à Poissy,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la commodité de l'afflux de spectateurs avant et après le spectacle,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il est donc nécessaire de réglementer la circulation,

ARRÊTE :

Article 1 :

Du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2027, afin d'assurer la sécurité des participants aux représentations des spectacles de la saison 2026/2027 au Théâtre Molière et des usagers de la voirie, la circulation est interdite **quarante-cinq minutes avant le début et après la fin de chaque spectacle**, avenue du Cep, entre la rue du 8 mai 1945 et la rue du 11 novembre 1918, à Poissy.

Article 2 :

Les interdictions de circulation prévues à l'article 1er s'appliquent aux dates suivantes pour chaque représentation :

Spectacle	Date	Horaires du spectacle
Cirque Visites Vivantes	Dimanche 20/09/2026	11h, 14h30, 17h
Selah Sue and The Gallands	Vendredi 25/09/2026	20h30
Julien Clerc	Jeudi 01/10/2026	19h30
Miserere d'Allegri	Vendredi 09/10/2026	20h30
Marius Marcel (Pagnol)	Mardi 13/10/2026	20h30
Tyreek McDole	Samedi 07/11/2026	20h30
Calogero	Jeudi 12/11/2026	20h30
Les Voyages Fantastiques	Dimanche 15/11/2026	16h
L'Expérience Théâtrale	Lundi et Mardi 16-17/11/2026	20h30
Ensemble Cello8	Samedi 21/11/2026	20h30
La Misérable	Samedi 28/11/2026	20h30
West Side Story	Vendredi 04/12/2026	20h30
Benjamin Millepied	Vendredi et Samedi 11-12/12/2026	20h30
Imany	Jeudi 17/12/2026	20h30
Mathieu Madénian	Vendredi 08/01/2027	20h30
Le Dîner chez les Français	Vendredi 15/01/2027	20h30
La Disparition de Josef Mengele	Mardi 19/01/2027	20h30
Bertrand Belin	Vendredi 22/01/2027	20h30
Orphée et Eurydice	Samedi 30/01/2027	17h
Le Chant des Lions	Mardi 02/02/2027	20h30

Spectacle	Date	Horaires du spectacle
David Castello-Lopes	Jeudi 04/02/2027	20h30
La Jalousie	Mardi 23/02/2027	20h30
Le Requiem de Mozart	Vendredi 26/02/2027	20h30
Le Jeu de l'Amour et du Hasard	Vendredi 05/03/2027	20h30
Le Petit Prince	Dimanche 07/03/2027	16h
Cirque Le Roux	Vendredi 12/03/2027	20h30
Le Père	Mardi 16/03/2027	20h30
Philippe Caverivière	Samedi 20/03/2027	20h30
Passion selon Saint Matthieu	Vendredi 26/03/2027	20h30
Stacey Kent	Mardi 30/03/2027	20h30
Hofesh Shechter	Jeudi 01/04/2027	20h30
Génération Mitterrand	Mardi 20/04/2027	20h30
Mehdi Djaadi	Vendredi 23/04/2027	20h30
Deluxe	Vendredi 30/04/2027	20h30
Le Bourgeois Gentilhomme	Mardi 04/05/2027	20h30
Le Repas des Fauves	Jeudi 13/05/2027	20h30

Article 3 :

Les interdictions de circulation prévues à l'article 1er s'appliquent aux dates mentionnées à l'article 2, ainsi qu'à l'occasion des événements exceptionnels et des spectacles de fin d'année organisés par les écoles, le conservatoire et les associations.

Article 4

Le service municipal Logistique Événementiel aura la charge de mettre en place la signalisation temporaire réglementaire autorisant le stationnement.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 30 juillet 2026

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Aurélie RENARD**

#signature#

**Cinquième Adjointe
déléguée aux affaires scolaires
et à l'enseignement supérieur**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 11/08/2026